



# Aide aux Vacances Familles

## LES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES (ANCV) (représentée par l'ACOD)

Afin de vous soutenir dans l'organisation de vos vacances en familles, le programme **chèque vacances** vous concerne. Vous pouvez prétendre à une aide variable de 100 à 500 €, selon votre situation familiale. Cette aide peut compléter celle portée par la Caf sur le dispositif Aide Vacances familles.

### L'accompagnement de l'ANCV

La famille a la possibilité de formuler une demande de chèques vacances auprès de l'association ACOD pour compléter le financement de son projet vacances (loisirs, transport, alimentation, reste à charge...)





# Constitution de la demande de chèques vacances

## Demande d'aide chèque vacances 2022 :

- 1 copie Attestation CAF oct.2021
- 1 copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- 1 justificatif d'adresse (*eau, électricité, téléphone entre mars et avril 2021*)
- Votre justificatif de séjour pour 2022 dans l'hébergement de votre choix (*4 nuitées au moins entre juillet et aout 2022 en Guadeloupe*).

## Contact

Mme Sandra EMERENCIENNE au 0696 86 31 87 ou 0696 89 26 27

